

Installation du Conseil Municipal et élection du maire et de l'adjoint.

L'an mil neuf cent trente cinq, le vingt sept mars à (21) vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bombers proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 14 mars 1965, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 24 et 59 du Code d'Administration communale.

Étaient présents en^{es} les Conseillers Municipaux :

1. Viollet Louis
2. Ferret Fernand
3. Borderon Robert
4. Duroueix Yves
5. Joseph Richard
6. Allary Ernest
7. Phélypeau Émile
8. Lhommier Frédéric
9. de Suremain Gabriel
10. Chazieë Albin
11. Desnouailles Louis

La séance a été ouverte sous la présidence de M^e Allary Ernest, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer en^{es} Viollet Louis, Ferret Fernand, Borderon Robert, Duroueix Yves, Joseph Richard, Allary Ernest, Phélypeau Émile, Lhommier Frédéric, de Suremain Gabriel, Chazieë Albin, Desnouailles Louis, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux. Monsieur Phélypeau Émile, le plus âgé des membres du Conseil, a pris

ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M^e Joseph Richard.

Élection du maire

Premier tour de scrutin.

Le Président, après avoir donné lecture des articles 58, 59 et 62 du Code d'administration communale, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prises par l'article 58 du Code d'administration communale.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a mis son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
à déduire : bulletins litigieux	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	11
Majorité absolue	6

ont obtenu :

M ^e Allary Ernest, neuf voix	(9)
M ^e Ferret Fernand, deux voix	(2)

Monsieur Allary Ernest, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Élection de l'adjoint sous la présidence de M^e Allary, vainqueur du premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
à déduire : bulletins litigieux	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	10
Majorité absolue	6

ont obtenu :

M ^e Ferret Fernand, neuf voix	(9)
M ^e Joseph Richard, une voix	(1)

Monsieur Ferret Fernand ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Le Président a déclaré M^e Ferret Fernand installé en qualité d'adjoint.

- Même séance -

Le Conseil municipal décide de nommer les membres des diverses commissions :

Syndicat d'eau :

M^ms Desnoailles Louis et Roderon Robert.

Syndicat d'électrification:

Mr Viollet Louis et Desnouailles Louis

Syndicat de Cylindrage:

Mr Ferret Fernand, Lhommier Frédéric

Bureau d'aide sociale:

Mr Gralbure Marcel, Bajile Albert, Faure Robert,
Beineix Léonide.

Cantine scolaire:

Mr Allary Ernest, président

Mr Bordonon Robert, Desnouailles Louis, Maguire Alain,
Joseph Richard.

Statistique agricole:

Mr Allary Ernest, président.

Mr Ferret, de Suremain, Duroueix

Entretien des bâtiments communaux:

Mr Duroueix Yves et Joseph Richard

Entretien des chemins:

Mr Philippot Guille, Maguire Alain, Viollet Louis,
de Suremain Gabriel, Bordonon Robert.

Commission Communale des Impôts Directs:

Une liste de 34 contribuables dont les noms suivent, sera
transmise au chef de l'Etat pour le Directeur des Contributions Directes:
Délégués titulaires:

M^r Beineix Léonide, Bordonon Robert, Dericie Augusta,
Desnouailles Louis, Doumenc Jean, Duroueix Yves, Faure Arthur,
Faure Edward, Philippot Guille, Viollet Louis, Dericie Robert
à Rougnac, Julien Dumet aux Gravages.

Délégués supplémentaires:

Mr Bajile Albert, Bonhomme Guille, Bordonon Georges, Bouyer
Joseph, Guibault Auguste, Lhommier Frédéric, Maguire Alain,
Maguire Alain, de Suremain Gabriel, Gralbure Marcel, Faure
Marcel à Edon, Maillard Gaston à Edon.

Fait et délibéré au maire, les jours, mois et an susdit. ont signé
tous les membres présents.

The image shows several handwritten signatures in ink, likely belonging to the members of the commune council mentioned in the document. The signatures are somewhat cursive and vary in style. Some are clearly legible, while others require closer inspection. The names correspond to the members listed in the text, such as Desnouailles, Bordonon, Beineix, and others.